



Assemblée générale douteuse

Par **yume99**, le **24/02/2010** à **23:45**

Bonjour,

en décembre dernier moi et mes associés avons quitté notre poste de gerant associé d'une SNC(nous n'étions pas majoritaire et nous étions 3, en 95-5) , nous avons donc écrit notre lettre de démission et signé les AG de cession de part. or un mois après la société n'était toujours pas dissoute et aucun papier ne fut envoyé au greffe,je décidai de réclamer les ag afin d'avoir une preuve de mon départ, il s'avère que sur celle-ci une mention a été rajouté au stylo celle-ci précisait que je devais percevoir une prime de€ dont je n'ai nullement entendu parler et ni même perçue.

je désirais savoir si il y a un recours pour réclamer cette prime et si cela est légal de faire signer une AG et après d'en modifier le contenu pourriez vous m'aider?